

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 20 mai 2016

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
14	10	13

*L'an deux mil seize,
et le vingt mai.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Patricia Sargent représentée par Monsieur Edgar Malausséna, de Madame Véronique Luche représentée par Madame Anne Simon, de Monsieur Olivier Baudoin représenté par Madame Danièle Dao-Lena, et de Monsieur Sébastien Lomoro, non représenté.

Secrétaire de séance : Madame Liliane Pettenaro

DEL. 2016-028 REFUS DES COMPTEURS D'ELECTRICITE LINKY

Le Maire prend la parole.

- Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux ;
- Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante ;
- Considérant que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée, le Conseil municipal de Villars sur Var, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :
 - rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ErDF.
 - décide que les compteurs d'électricité de Villars sur Var, propriété de la collectivité, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre), et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune.
 - demande au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique d'intervenir immédiatement auprès d'ErDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Villars sur Var.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,



[Signature]
LE MAIRE